

# Pers-Jussy



## Bulletin municipal

N° 61 - Avril 2019

Prochaine parution

Juillet 2019



## EDITORIAL DU MAIRE

Notre territoire changera de visage dès cette fin d'année avec l'arrivée du Léman Express, qui deviendra le plus grand réseau ferroviaire régional transfrontalier d'Europe.

Nous pourrons ainsi nous rendre de Reignier à Genève/Cornavin en un peu plus de 30 minutes, avec de nombreuses correspondances en direction de Genève/Aéroport, de Lausanne et de Paris.

Dès le 15 décembre, le Léman Express sera intégralement mis en service, et ce ne seront pas moins de 45 gares qui seront connectées par un réseau de 230 km de voies ferrées, pour simplifier et améliorer la mobilité de plus d'un million d'habitants, avec le déploiement de nouvelles lignes entre la France et la Suisse.

Des connexions multimodales avec les transports publics régionaux et rabattements sur les gares seront organisés, et il sera également possible de voyager avec son vélo à bord du Léman Express, ou de le déposer dans des consignes réservées à cet effet.

L'offre ferroviaire qui sera proposée dès cette fin d'année aux habitants du Grand Genève, est pilotée par la Confédération Helvétique, les Cantons de Genève et de Vaud, l'Etat Français, la Région Auvergne Rhône-Alpes, le Département de la Haute-Savoie et les Communautés de Communes concernées, dont la nôtre.

La mise en service du Léman Express exige pour l'ensemble des pôles gares des investissements importants, sachant que parallèlement à cette nouvelle offre ferroviaire, de gros dossiers sont à l'étude : fermeture du passage à niveau de Reignier, covoiturage, voies cyclables, desserte routière A40/Chasseurs, 2X2 voies du Chablais, pour ne citer que les plus importants.

Avec l'arrivée d'environ 13 000 habitants de plus chaque année en Haute-Savoie, il nous appartient de relever ensemble les défis du futur en changeant nos modes de déplacements, pour le confort de chacun et la qualité de notre environnement.

Votre Maire,

Louis FAVRE

## ELECTIONS EUROPEENNES : DIMANCHE 26 MAI 2019

### Bureaux de vote au groupe scolaire

Le répertoire électoral unique (REU) créé par les lois du 1er août 2016 est ouvert aux communes depuis le 3 janvier 2019. Cette situation a permis l'ouverture de la téléprocédure permettant à chaque électeur d'interroger sa situation électorale (ISE) depuis le lundi 11 mars 2019.

En effet, chaque électeur peut accéder à ce service sur le site :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

Vous pouvez ainsi vous renseigner sur votre commune d'inscription et sur le bureau dans lequel vous êtes inscrit pour voter. Si vous n'êtes pas retrouvé par cette application, vous serez invité à contacter votre commune d'inscription ou à déposer une demande d'inscription sur les listes électorales sur le même site.

## SÉANCE DU 07/02/2019

Le Conseil Municipal :

- **Approuve** le PV du Conseil Municipal du 13/12/2018.
- **Autorise** M. le Maire à signer avec Halpades l'acte authentique du contrat de réservation pour la médiathèque ainsi que les dossiers relatifs au cautionnement d'emprunts réalisés par Halpades pour la construction de 8 logements.
- **Ecoute** M. Denis DUPANLOUP, adjoint en charge des bâtiments, qui fait un compte-rendu de la visite de la mairie de Vulbens, récemment rénovée.
- **Choisit**, après avis des membres du conseil municipal, les pierres qui pareront en partie les murs de l'école de musique.
- **Décide**, sur proposition de Mme Chantal BARONI-CHAPPAZ, adjointe en charge des finances, d'ouvrir les crédits suivants en attente du vote du budget investissement 2019 :

- chapitre 20 – immobilisations incorporelles	5 800.00 €
- chapitre 21 – immobilisations corporelles	4 030.00 €
- chapitre 23 – immobilisations en cours	1 500.00 €

- **Délibère** pour une prise en charge à l'inventaire de matériel (petits équipements).
- **Autorise** M. le Maire à encaisser le chèque de l'assurance pour remboursement au salon de coiffure, suite à un dégât des eaux.
- **Vote**, sur proposition de Mme Isabelle ROGUET, adjointe en charge du scolaire et périscolaire, les tarifs suivants, pour le stage « bande dessinée » organisé par le centre de loisirs durant les vacances de février :

Commune	0<QF*<500	501<QF<800	801<QF<1200	1201<QF<1600	1601<QF<2000	2001<QF<2500	QF>2501
Tarif normal	45	60	70	85	105	115	125
Tarif BD	65	80	95	110	130	140	160
<b>Hors commune</b>							
Tarif normal	70	85	95	105	125	140	150
Tarif BD	85	100	110	120	140	160	175

QF = le Quotient Familial est calculé chaque année pour chaque foyer fiscal par l'administration fiscale sur la base des données transmises dans la déclaration annuelle de revenus.

- **Décide**, dans le cadre de la mise en place du container semi-enterré Rte des Chênes, **d'acquérir** les parcelles cadastrées section A n° 1382, 1384, 1386, 1389 et 1392 d'une surface totale de 2 111 m<sup>2</sup> au prix de 1 € le m<sup>2</sup> et **valide** la proposition faite par M. Patrice DOMPMARTIN, adjoint en charge de la voirie, pour la mise en sécurité du container.
- **Vote** le programme d'actions à réaliser dans la forêt communale (Les Arquausses et le Chatelard), proposé par l'Office National des Forêts d'un montant de **7 380,00 € HT**.
- **Vote** le devis suivant :
  - Paysage des Bornes : arrachage de la haie du parking de l'Eglise et plantation de plates-bandes, d'un montant de **4 512.00 € TTC**.

- **Autorise** M. le Maire à signer :

- une nouvelle convention d'adhésion au service de prévention des risques professionnels du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie pour 4 ans.

- une convention pour recours au service de remplacements et missions temporaires proposé par le Centre de Gestion 74.

## SÉANCE DU 07/02/2019 (suite)

• **Est informé :**

- par M. le Maire, que dans le cadre du Grand Débat National, une réunion intercommunale sera organisée à la salle communale d'Arbusigny le lundi 4 mars à 19h30.
- par Mme Sylvie ROSSET, adjointe en charge de l'action sociale :
  - \* que la collecte alimentaire organisée en novembre par le bureau d'aide sociale, a récolté 937 kg de produits.
  - \* qu'une soirée est organisée pour les femmes de Pers-Jussy le 8 mars (journée internationale des droits des femmes) à partir de 19h à la salle communale.
  - \* que la matinée « nettoyage à Pers-Jussy » est prévue le samedi 23 mars de 8h30 à 11h45.
  - \* que le repas des aînés sera le dimanche 7 avril à la salle communale.

- **Fixe** la prochaine réunion du Conseil Municipal au jeudi 28 mars 2019 à 19h30.

## SÉANCE DU 28/03/2019

**Le Conseil Municipal :**

- **Approuve** le PV du Conseil Municipal du 07/02/2019.

- **Approuve** à l'unanimité :

- la révision générale du Plan Local d'Urbanisme.
- le zonage d'assainissement, volet eaux pluviales.
- le compte de gestion et **vote** le compte administratif 2018 de la commune arrêté comme suit :

* Dépenses de fonctionnement :	2 542 780,79 €
* Recettes de fonctionnement :	4 245 480,66 €
* Dépenses d'investissement :	2 070 235,57 €
avec un reste à réaliser de	1 282 263,06 €
* Recettes d'investissement :	1 367 030,44 €
avec un reste à réaliser de	468 000,00 €
* Excédent à reporter au budget 2019 :	185 231,68 €

- **Vote** à l'unanimité le budget primitif 2019 de la commune arrêté comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement	2 737 121,45 €
- Dépenses et recettes d'investissement	4 713 286,19 €

- **Décide** de ne pas augmenter le taux des taxes directes locales pour 2019, à savoir :

- Taxe d'habitation	12,16 %
- Taxe foncière (bâti)	12,57 %
- Taxe foncière (non bâti)	50,39 %

et rappelle le taux départemental :

- Taxe d'habitation	20,95 %
- Taxe foncière (bâti)	15,99 %
- Taxe foncière (non bâti)	67,30 %

- **Prend connaissance** du budget proposé par le Service Enfance et Jeunesse pour deux camps prévus cet été et vote les tarifs ci-dessous :

Quotient	Commune		Hors commune	
	<i>Montriond</i>	<i>Excenevex</i>	<i>Montriond</i>	<i>Excenevex</i>
0 - 500	330	195	355	215
501 - 800	345	210	370	230
801 - 1200	360	225	385	245
1201 - 1600	375	240	400	260
1601 - 2000	390	255	415	275
2001 - 2500	405	270	430	290
2501 et +	425	285	450	305

## SÉANCE DU 28/03/2019 (suite)

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer :
  - un avenant n° 2 à la convention avec le Syndicat Mixte du Salève quant au renouvellement du Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles du Plateau des Bornes pour la période 2020-2024.
  - une convention avec Le Syane (syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie) et le Bailleur Social Halpades pour constituer un groupement de commandes et lancer un appel d'offres pour les travaux d'aménagement à réaliser au chef-lieu.
  - à déposer une demande de subvention auprès de la DRAC pour les travaux d'aménagement de la future médiathèque.
- **Décide** l'extinction de l'éclairage public sur toute la commune à compter du 1er mai, de minuit à cinq heures du matin. A cet effet, des panneaux de signalisation seront installés sur chaque entrée de la commune.
- **Précise** l'évolution du statut de la collaboratrice de la bibliothèque dont le contrat sera revu dans le cadre du projet de la future médiathèque.
- **Décide** la création d'un parking provisoire sur le terrain des anciens tennis durant les travaux du centre bourg et demande aux commissions voirie et bâtiments d'étudier ce projet dont le montant sera pris sur le marché à bons de commandes.
- **Demande** à la commission voirie d'étudier et de présenter un projet d'acquisition de matériel de déneigement (tracteur, étrave et saleuse).
- **Ecoute** Monsieur le Maire qui précise qu'aucune activité ne sera autorisée au lieudit les Communaux, classé en zone naturelle, sachant qu'il y aura lieu de revoir les installations illicites avec les services compétents de l'Etat. Monsieur le Maire **précise** également que tout ce secteur est en cours de labélisation en espace naturel sensible, étant identifié comme prioritaire pour la préservation de la biodiversité.
- **Prend** une délibération pour demander à la Direction Générale des Finances Publiques l'exonération de la TVA sur la vente des terrains au lieudit Crédoz, sachant que le Trésor Public a accepté après étude du dossier l'exonération sur la vente des premières parcelles.
- Monsieur le Maire **invite** les membres du Conseil Municipal à participer à la présentation du projet intergénérationnel et périscolaire le lundi 1er avril à 14h30 en mairie.
- **Remercie** toutes les personnes qui ont participé à la journée environnement organisée par le Centre Communal d'Action Sociale : habitants de la commune, agriculteurs, chasseurs, monde associatif.
- **Emet** un avis favorable quant au devis de Paysage des Bornes d'un montant de 17 169,00 € HT, suite à une mise en concurrence, pour l'entretien du terrain de foot et de ses massifs, d'une durée de trois ans.
- **Fixe** la prochaine réunion du conseil municipal au jeudi 25 avril 2019 à 19h30.

### L'espace AQUALUDIQUE LES FORON vous accueille :

#### Du jeudi 02 mai au vendredi 05 juillet :

Lundi, jeudi de 12h00 à 13h30  
 Mardi, vendredi de 12h00 à 13h30 et de 18h45 à 20h45  
 Mercredi de 12h00 à 18h00  
 Et samedi, dimanche et jours fériés de 11h00 à 18h30.  
 Le vendredi 31/05 sera considéré comme un jour férié pour les horaires d'ouverture

#### Du samedi 06 juillet au mercredi 04 septembre 2019:

Tous les jours de 10h15 à 19h30  
 Et le mardi de 10h15 à 20h30

#### Du jeudi 05 septembre au vendredi 18 octobre :

Lundi, jeudi 12h00 à 13h00  
 Mardi, vendredi de 12h00 à 13h30 et de 18h45 à 20h45  
 Mercredi, samedi de 12h00 à 17h00

Dimanche 08 septembre de 10h15 à 17h30

Dimanches 15, 22 et 29 septembre,  
 06 et 13 octobre, 09h00 à 13h00

**Possibilité de cours collectifs enfants / adultes  
 ou de cours particuliers.**

**Pour tout renseignement,  
 téléphoner aux heures et jours d'ouverture  
 au 04.50.97.72.00 ou au 04.50.03.39.92.**

**Adresse :**

**142, rue Marmotaines 74800 La Roche-sur-Foron  
[www.ccpaysrochois.fr](http://www.ccpaysrochois.fr)**



## 29ème RALLYE NATIONAL DES BORNES

Samedi 22 juin 2019

Par arrêté Préfectoral, certaines routes seront fermées à la circulation des usagés

Deux épreuves chronométrées passent sur Pers-Jussy :

- **Itinéraire** : D.6 Navilly / Voie Communale Epineuse / Chez Pittet / Le Four / Les Roguets / D.102  
Chez Le Bois / V.C. Carrière de la Marmotte / D.276 La Marmotte / Combvalloux / Direction La Chapelle Rambaud.  
3 passages entre 8h21 et 22h54.
- **Itinéraire** : Le Biollay d'en haut / Vuret / Moussy / Yvre / Esery / La Muraz.  
2 passages entre 13h07 et 22h11.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à joindre le 07 83 02 76 37.

### CHENILLES PROCESSIONNAIRES

#### La chenille : qui est-elle ?

Il s'agit de la chenille processionnaire du chêne et du pin.  
On la rencontre au printemps et en été sur les chênes  
et en hiver sur les pins. Elle vit dans des nids accrochés  
aux arbres et se déplace en groupe.  
Ses poils urticants se détachent facilement lors d'un contact  
ou sous l'effet du vent et restent présents très longtemps.



#### ↓ Quels risques pour ma santé ?

- de fortes réactions allergiques au niveau des yeux ;
- des rougeurs et des démangeaisons sur la peau ;
- des difficultés respiratoires.



#### ↓ Comment me protéger ?

- Je ne m'approche pas et je ne touche pas les chenilles ou leur nid ;
- je ne me promène pas sous les arbres porteurs de nids ;
- je porte des vêtements longs ;
- j'évite de me frotter les yeux pendant ou au retour d'une balade ;
- en cas de doute, je prends une douche et je change de vêtements ;
- je lave les fruits et les légumes de mon jardin ;
- j'évite de faire sécher du linge à côté des arbres infestés.



En cas de réaction allergique au niveau des yeux, de la peau ou des voies respiratoires, je consulte un médecin.

#### Comment traiter ?

Actuellement, il n'existe pas de réglementation nationale de lutte obligatoire.

Les nids doivent être traités par les propriétaires des parcelles.

Les entreprises de désinfection se trouvent en pages jaunes de l'annuaire.

## SERVICE ENFANCE JEUNESSE

**Cet été, le SEJ organise deux camps...**

**Du 08 au 17 Juillet, à Montriond pour les 9-12 ans**

**Du 26 au 30 Aout, à Excenevex pour les 6-9 ans**

**Alors pour un été plus fou, n'hésite pas et rejoins Sabine, Omar, Aurore ou Virginie**

**Plus de renseignement au 07 86 55 56 13**

## L'ECLAIRAGE PUBLIC DE LA COMMUNE



**A partir du 1er mai 2019,**

**Extinction de l'éclairage public de 00h00 à 5h00.**

Des panneaux de signalisation seront installés afin d'informer les automobilistes et les habitants.

## ELAGAGE ET ENTRETIEN DES HAIES

Une haie non entretenue peut rendre difficile voire dangereuse la circulation. Des végétaux mal entretenus peuvent aussi gêner la visibilité des panneaux de signalisation ou encore toucher des fils conducteurs aériens.

**C'est pourquoi chacun doit entretenir ses végétaux et les tailler si nécessaire. A défaut, une entreprise sera mandatée par la mairie et la facture sera envoyée aux personnes concernées.**



## NUISANCES SONORES

Il est rappelé que les travaux de bricolage ou de jardinage peuvent être effectués **seulement pendant les horaires suivant :**

- \* les jours ouvrables de 8h à 20h,
- \* le samedi de 9h à 12h et de 14h30 à 19h,
- \* le dimanche et jours fériés de 10h à 12h.



## LES RENDEZ VOUS DE LA BIBLIOTHEQUE

### Atelier Livre Plié

Un joli petit papillon à poser dans votre salon ? C'est possible, avec Laëtitia venez apprendre à sculpter votre livre plié et repartez avec votre réalisation

Sur inscription à la Bibliothèque

Adulte à partir de 16 ans

Samedi 13 avril de 9h30 à 12h00

### Tablier conté

Sylvie CARMANTRAN, conteuse, nous fera participer à son tablier magique rempli d'histoires rigolotes et passionnantes

Tout public à partir de 3 ans

Salle de Gymnastique de l'école primaire

Samedi 4 mai à 10h00

### Le Zéro-Déchet, et si on en parlait ?

En partenariat avec Charlotte AGUERA d'Epicerie et Cie. Interview et débat sur le thème du commerce vrac écologique et dégustations de produits Bio

Public Adulte - Parking de la Bibliothèque

Vendredi 17 mai à 19h00

### Histoires de Mamans

En l'honneur de la Fête des mères, Sylvie et Laëtitia organisent à la Bibliothèque, une matinée contée aussi douce qu'une Maman...

Tout public à partir de 3 ans

Mercredi 22 mai à 10h00

### Apéro-Lectures

Un moment de convivialité autour des nouveaux achats et des coups de cœur de l'équipe, l'occasion de retrouver nos lecteurs et d'échanger ensemble

Tout public - Parking de la Bibliothèque

Vendredi 7 juin à 19h00

### Partir en Livre

Partenaires pour la première année de cet événement national, nous vous concoctons un programme haut en couleurs avec diverses animations jeunesse : création de personnages Manga, livres mystères, quizz et énigmes, lectures-sirop ...

Tout public, événement jeunesse

Du 11 au 22 Juillet

## SYNDICAT DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE (SRB)



Le SRB est une collectivité publique en charge de l'eau potable et de la gestion des eaux usées sur son territoire.

Vous retrouverez toutes les informations :

Au siège du SRB : Maison Cécile Bocquet 160 Grande Rue 74930 Reignier-Esery,

ou

Sur son site internet : [www.s-rb.fr](http://www.s-rb.fr)

Des formulaires sont également téléchargeables sur le site, avec la dernière mise à jour de l'année civile en cours.

### Le saviez-vous ?

Vous pouvez payer votre facture d'eau et d'assainissement par Internet.

Pour cela, connectez-vous sur le site de télépaiement des services publics locaux :

[www.tipi.budget.gouv.fr](http://www.tipi.budget.gouv.fr), et laissez-vous guider !

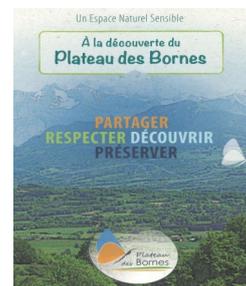
Vos identifiants sont sur votre facture.

Ou rendez-vous sur le site Internet du Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe : [www.s-rb.fr](http://www.s-rb.fr), dans les menus « Eau potable » ou « Assainissement », rubrique « Mes démarches ».

*Pour toute question, vous pouvez joindre l'accueil du SRB au 04-50-95-71-63.*

### Découvrez le Plateau des Bornes

à l'aide de ce guide  
distribué avec  
notre bulletin communal



## DATES À RETENIR



**Chasse aux œufs**  
**Lundi 22 avril**  
Stade des Fins

**RECTIFICATION DE DATE suite à la parution de la revue communale :**  
**Soirée dansante Pers-Jussy Danse**  
**Samedi 27 avril**  
Salle communale

**Don du sang**  
**Jeudi 2 mai de 17h30 à 19h**  
Stade des Fins



**RECTIFICATION DE DATE suite à la parution de la revue communale :**  
**Marché aux Fleurs**  
**Samedi 4 mai**  
Parking de Casino



**Journée du Petit Bonheur**  
**Lundi 6 mai**  
Stade des Fins

**RECTIFICATION DE DATE suite à la parution de la revue communale :**  
**Stage de danse latino**  
**Samedi 18 mai**  
Salle communale

**Fête des Mères**  
**Samedi 25 mai à 11h00**  
Salle communale

**AG de la chasse**  
**Vendredi 31 mai à 20h**  
Salle communale



**Brocante de la Cantine**  
**Dimanche 9 juin**  
Stade des Fins

**Ball Trap**  
**Samedi 8 et Dimanche 9 juin**  
Aux Communaux

**AG Pers-Jussy Danse**  
**Mercredi 12 juin à 20 h**  
Salle communale

**Concert de la chorale Arc en Ciel avec Chœur d'Hommes de Givry**  
**Samedi 15 juin**  
À l'église et après à la salle communale

**Concert de l'école de Musique**  
**Dimanche 16 juin**  
Salle communale



**AG du Foot**  
**Vendredi 21 juin**  
Stade des Fins



**Fête du Foot**  
**Samedi 22 juin**  
Stade des Fins

**Rallye des Bornes**  
**Samedi 22 juin**  
Stade des Fins

**Fête de l'école**  
**Vendredi 28 juin**  
Groupe scolaire



**Sortie des Amis de Pers-Jussy**  
**Dimanche 30 Juin**  
Rendez vous au stade des Fins